



Enquête Prottime

Au bureau, les réunions constituent la plus grande cause de "pertes de temps"

Namur, 24 juillet 2025 – Au travail, nous perdons chaque jour un temps précieux en raison de distractions et d'inefficacités. Les causes principales: des réunions sans résultats concrets (11,8%), suivies par des problèmes informatiques (10%) et des logiciels qui ne fonctionnent pas bien (8,3%). C'est ce que révèle une enquête de [Prottime](#), le spécialiste de la gestion du temps et du personnel, menée auprès de 1.000 employés belges francophones.

Qui n'a pas connu ça? Au bureau, vous étiez sous pression du matin au soir. Pourtant, quand arrive la fin de la journée, vous vous demandez quelle tâche vous avez réellement accomplie. L'explication? Vous avez simplement navigué entre une boîte mail qui déborde, des collègues qui interrompent votre travail pour l'une ou l'autre question et des réunions qui s'enchaînent à un rythme accéléré... Sans oublier ces logiciels et applications qui vous lâchent au moment précis où vous en avez le plus besoin. Chacun de ces "incidents" constitue un authentique voleur de temps. Et on en trouve partout.

Chaque jour, nous sommes confrontés à des distractions de toutes sortes qui pèsent sur notre productivité. Les réunions sans résultats concrets (11,8%) mènent la danse. À noter: chez les plus de 55 ans, la proportion atteint 18,6% contre (seulement) 8,4% chez les moins de 35 ans et 12,8% chez les 35 à 54 ans. Chaque semaine, ce sont en moyenne trois heures de travail qui sont perdues en réunions inutiles. Pour un employé sur dix (10,7%), le chiffre atteint même six heures, voire davantage.

Les dix plus importants voleurs de temps au travail

1. Réunions sans résultats concrets (11,8%)
2. Des problèmes informatiques (10%)
3. Des logiciels qui ne fonctionnent pas bien (8,3%)
4. La paperasse administrative (6,4%)
5. Des collègues qui me dérangent (6,2 %)
6. Rapports inutiles (6%)
7. Manque de concentration en raison d'un cadre de travail bruyant (5,4%)
8. Trop de tâches ad hoc imprévues (5,1%)
9. Manque d'instructions claires ou de feedback (4,4%)
10. Le courrier électronique (4,1%)

Autre "star" du top 5: les dérangements causés par des collègues. Pour 6,2% des personnes interrogées, c'est là la principale cause de perte de temps occasionnée au bureau. Il est à noter que ce pourcentage est deux fois plus élevé chez les femmes (8,1%) que chez les hommes (4,4%).

"Des collègues qui viennent poser une question? Cela peut sembler banal, mais chacune de ces interruptions nous fait perdre le fil de nos pensées et notre concentration," avertit Florent Bovicelli, porte-parole de Prottime. "L'enregistrement du temps permet de rendre visible la structure de nos journées tout en restant attentif à la qualité du travail effectivement presté. En prenant conscience du temps passé à ce dernier, nous pouvons plus facilement nous concentrer sur les tâches essentielles et

Communiqué de presse

échanger avec les collègues ou le manager quant à ce qui pourrait être amélioré. Ainsi, le temps partagé devient non seulement plus efficient, mais aussi valorisant.”

Méthodologie

L'enquête en ligne a été réalisée entre le 18 février et le 10 mars 2025 par l'agence iVOX pour le compte de Protime. 1.000 employés belges francophones ont été interrogés. L'enquête est représentative en termes de genre, d'âge et de diplôme. La marge d'erreur maximale est de 3,02%.

À propos de Protime

Protime a été créée en 1995 et se profile aujourd'hui comme un leader du marché de l'enregistrement du temps, de la planification du personnel et du contrôle d'accès. Grâce à un esprit d'innovation permanent, Protime propose des solutions de gestion des ressources humaines à un large éventail de clients et de secteurs d'activité. Protime compte plus de 5.000 installations d'enregistrement du temps en Europe. Durant dix années consécutives, l'entreprise s'est vue couronnée Great Place to Work. Avec 550 collaborateurs majoritairement spécialisés en RH, Protime a l'ambition de continuer à être le "Once in a lifetime employer" pour chaque membre de son personnel. En 2024, l'entreprise logicielle a réalisé un chiffre d'affaires de 67 millions d'euros.

Pour plus d'information (presse uniquement: merci de ne pas publier):

Wavemakers PR – Emanuel Sys, emanuel@wavemakers.eu, 0486 17 52 65